



Déclaration FSU CSA-A du 13 septembre 2024

Madame la Rectrice, mesdames et messieurs, membres du CSA académique,

Introduction générale :

Depuis le dernier CSA A du 13 septembre, la 6ème ministre de l'EN en 2 ans a donc été nommée : Anne Genetet. Après 3 semaines d'exercice et quelques bourdes dans les médias sur des sujets pourtant sensibles tels que la commémoration de nos collègues assassinés, Samuel Paty et Dominique Bernard ou les priorités de son ministère, nous sommes pour le moins circonspect·es ou plutôt très inquiet·es. Au delà d'une communication maladroite, le fond n'est pas rassurant. La FSU déplore depuis le début du premier quinquennat d'E Macron, le fait que l'éducation soit plus l'objet d'ambitions personnelles et politiciennes que d'une réelle politique émancipatrice pour les élèves de l'école publique. En effet, l'examen du budget ne fait pas de doute : l'austérité est de mise alors que l'école est déjà à l'os depuis plusieurs années.

Le discours de politique générale du Premier ministre M Barnier, adoubé par les Macronistes et le RN est clair : le premier remède au déficit sera toujours la réduction des dépenses, c'est irresponsable quand on connaît le rôle social de la dépense publique. Depuis, les annonces de 60 mds d'économies le démontrent, la justice fiscale avancée reste de faible ampleur : 20 mds alors que le budget va être amputé de 40 mds. Les récentes annonces de la suppression de fonctionnaires qui ne sont pas devant le public ne peuvent que nous exaspérer : comment peut-on penser qu'il existerait des « fonctionnaires de papier » qu'on pourrait supprimer alors que nous voyons dans nos établissements de l'académie de Créteil tous les jours que nous manquons de personnels dans tous les corps de métier : l'augmentation des effectifs de 7000 élèves dans le second degré s'est faite avec 8865 postes ds professeur·es en moins mais la charge des agent·es administratifs/ves n'a cessé d'augmenter également. C'est irresponsable de tenir ce type de discours et cela relève d'un « fonctionnaire bashing ».

Les autres leviers exposés vont toucher encore le pouvoir d'achat des collègues ou retraité·es, déjà en berne : l'augmentation du ticket modérateur pour les consultations médicales ou le report de la revalorisation des pensions le démontrent bien.

Concernant les retraites, la seule perspective d'une « correction » à la marge de la réforme de 2023 ne répond en rien à l'aspiration exprimée par le long mouvement social soutenu par la majorité du pays d'une abrogation de la loi reculant de deux années l'âge de départ.

La FSU maintient que de nombreuses possibilités de nouvelles recettes fiscales existent et permettraient un retour de la progressivité de l'impôt en taxant à leur juste hauteur les revenus du capital, des super héritages et des superprofits des grandes entreprises.

Dans le domaine plus spécifique de l'école, les inquiétudes n'ont pas été levées par la rencontre entre les OS et la ministre le 2 octobre dernier : les réponses à des questions pourtant précises sont restées vagues et complètement hors-sol par rapport aux enjeux. La métaphore maritime a toujours le vent en poupe car « le navire garde le cap, ce que je vais changer, c'est la vitesse du navire ». Savoir que l'EN va heurter l'iceberg dans 3 mois plutôt que dans 3 semaines n'est pas un signal exigé par le personnel.

Sur plusieurs dossiers majeurs, les réponses de la ministre sont restées floues ou évasives. Elle admet que les réformes éducatives ne peuvent pas s'empiler mais la ministre n'enterre pas les programmes de cycle 1 et 2 et de collège pour lesquels le travail a déjà été engagé. Elle ne se prononce pas sur les critiques et les votes défavorables de la communauté éducative au Conseil supérieur de l'éducation. Elle confond labellisation des manuels et certificat de conformité aux programmes comme si les éditeurs publiaient des manuels non conformes. Concernant l'école inclusive, si la ministre a reconnu le manque de formation des personnels, elle est restée silencieuse sur les enseignements adaptés et les besoins criants de places, en particulier dans les ESMS (Établissements Sociaux et Médico-Sociaux).

Le budget 2025 et la question des fermetures de classes sont également restés dans le flou. La ministre a simplement évoqué la progression du taux d'encadrement, sans rassurer sur les moyens concrets qui seront mis en œuvre pour stopper la dégradation des conditions de travail.

Enfin, elle n'a donné aucune réponse à propos du plan d'urgence du 93, une question cruciale pour les établissements de Seine-Saint-Denis. La demande de rencontre de l'intersyndicale de ce département, rappelée à deux reprises, est restée lettre morte.

Pour le reste, aucune réponse claire sur les sujets qui fâchent : une revalorisation inexistante pour 75 % des professeur·es, CPE, PsyEN, l'échec du pacte pris par 24 % des collègues de l'enseignement public selon la DEPP, le coût et la suppression du SNU, l'abrogation du choc des savoirs (nouveau DNB et prépa seconde), le manque d'AESH et l'absence totale de réponse quant à la nécessité de création d'un corps de catégorie B pour les AESH reconnaissant ainsi un besoin de service public pérenne dans les écoles et établissements.

Le manque de professeurs entraînent notamment des enseignements non assurés en Français en collège, du fait de la mise en place des groupes de niveau en 6ème et 5ème (ex du 77)

Le cap semble rester toutefois le même et assuré par les cabinets ministériels : entassement de réformes néolibérales qui épuisent les personnels et détruisent le service public d'éducation tout en assurant un financement plus important des établissements privés via un véritable système de détournement d'argent public.

Pour la FSU, la résolution des difficultés d'apprentissage, qui est une des clés essentielles de la démocratisation des savoirs, ne passera jamais par une vision exécutive du métier. L'indépendance du travail enseignant est indispensable pour préserver l'éducation d'une instrumentalisation au service des intérêts particuliers d'un gouvernement ou des volontés idéologiques d'un pouvoir. Une longue construction a élaboré la liberté pédagogique des enseignant·es et le statut du fonctionnaire pour permettre l'équilibre entre cette nécessaire indépendance et les obligations liées aux finalités d'intérêt général. Pour la FSU, cet équilibre doit être restauré et protégé par la volonté collective. Le soutien sans participation du RN à ce gouvernement ne peut que l'orienter vers la casse encore plus forte de l'école publique, l'école de tou·tes et pour tou·tes, et le soutien à l'enseignement privé. La FSU et ses syndicats continuent à dénoncer et à lutter contre les idées d'extrême droite, et ils seront au côté de la profession pour les combattre.

Sur le constat d'effectif dans le premier degré :

Le constat provisoire des effectifs du premier degré fait état d'une légère baisse des effectifs. Bien loin du rapport explosif daté du mois d'avril dernier de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) et de l'inspection des finances préconisant la modification des seuils, la suppression des effectifs réduit et la fermeture de 2000 écoles et établissements... la FSU réaffirme le besoin de moyens face à la paupérisation d'une grande partie de la population. La baisse démographique ne saurait justifier le désinvestissement de l'Etat pour l'école publique. Les moyens sont aussi un élément indispensable à la démocratisation scolaire. Les progrès qualitatifs du système ne peuvent être dispensés de financements. L'accès égalitaire aux savoirs demande que soient réunies les conditions matérielles et donc budgétaires qui le garantissent. On ne peut pas parler d'égalité s'il subsiste des difficultés matérielles qui viennent éprouver la scolarisation des plus démunis. La FSU revendique :

- un abaissement généralisé des effectifs de toutes les classes, rappelons que la France est un pays où les effectifs des classes sont plus élevés en moyenne

- la nécessité de donner les moyens aux personnels des RASED d'exercer leurs missions dans le cadre de la circulaire de 2014 en recréant le nombre de postes nécessaires, en promouvant des RASED complets dans leurs trois composantes et en favorisant les départs en formation,

- une inclusion de qualité en créant un nombre significatif de postes dans l'enseignement adapté (RASED, SEGPA, EREA, ULIS, UPE2A...) et d'augmenter les capacités d'accueil des établissements spécialisés et des dispositifs inclusifs existants et en investissant massivement dans la formation initiale et continue des enseignants en matière d'adaptation scolaire et de prévention, dans le but de promouvoir une école plus démocratique et inclusive.

Sur le constat de rentrée dans le second degré :

Voie Générale et technologique : Nous reviendrons lors de l'étude des docs sur des questions précises mais quelques remarques préalables :

- Nous aimerions une harmonisation des tableaux/présentations de chiffres entre les prévisions lors des grandes masses en janvier et le constat à la rentrée car la lecture et la compréhension des chiffres est complexe. Serait-il possible d'avoir les docs au moins 7 jours avant comme prévu dans le RI ?

Nous constatons comme pour le 1^{er} degré que la baisse annoncée en collège est moins importante que prévue mais plus importante en LGT avec un report conséquent sur la voie pro

- Nous avons dans le Second degré les mêmes revendications que dans le premier degré, la pseudo baisse démographique déjà avancée par des rapports de l'IG ne doivent pas être l'occasion de supprimer encore des postes mais d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement. Nous avons connu des réformes successives, la dernière en date, celle du lycée a permis d'accueillir la montée démographique de l'an 2000 même pas à moyen constant mais en supprimant des postes. Il faut que la saignée s'arrête. Les classes de collège en France sont les plus chargées d'Europe avec une moyenne de 24 élèves par classe. C'est donc le bon moment pour inverser la tendance.

Voie professionnelle : La nomination d'un ministre délégué à la réussite scolaire et à l'enseignement professionnel sous la seule tutelle de la ministre de l'Éducation ne lève pas toutes les craintes quant à l'avenir des lycées professionnels. La précédente double tutelle Travail/Éducation nationale a débouché sur une réforme de l'enseignement professionnel sous statut scolaire pour le rapprocher de l'apprentissage. Ce sabotage organisé dans le mensonge doit cesser et des mesures urgentes doivent être prises.

Au-delà de celles portant sur les salaires des professeur·es de lycée professionnel, c'est sur l'organisation de l'année de terminale bac pro que les personnels attendent une décision salubre pour les élèves et les personnels. Annoncé sans avoir ému grand monde excepté les personnels, le nouveau calendrier des examens avance les épreuves du bac pro en mai pour que les élèves soient ensuite un mois et demi en entreprise, réalisant un stage non qualifiant.

En avançant les examens en mai, les élèves de terminale bac pro auront moins de cours et de temps de préparation aux épreuves, fragilisant leur réussite à l'examen. En ce mois de rentrée, l'émotion est forte dans les salles des professeur·es et l'inquiétude grandit de jour en jour face à la prévisible désorganisation des lycées professionnels en mai et juin lors du parcours différencié institué contre l'avis de la communauté éducative.

À la rentrée 2023, le ministre de l'Éducation nationale G. Attal rétablissait les épreuves de spécialités du bac général et technologique en juin. En reportant les épreuves du bac pro en juin et en abrogeant le parcours différencié, le ministre délégué Alexandre Portier enverrait un signal positif fort aux personnels de l'enseignement professionnel public. Cela mettrait également fin aux mensonges répétés sur les réformes précédentes censées valoriser cette voie du lycée et signifierait que la réussite scolaire des élèves de lycée professionnel sera au cœur de son action.

Pour les administratifs·ves :

nous avons vu l'amélioration des postes pourvus pour cette rentrée pour les personnels administratifs. Mais la variation de la population administrative reste trop faible au vu de l'augmentation du nombre d'établissements, de la technicité accrue des missions, de la qualité du service public, des conditions de travail, de la reconnaissance professionnelle et salariale. Le plan de requalifications des emplois et les revalorisations par l'indemnitaire, pour une frange des agents ne sont ni suffisants ni adaptés.

Le développement de l'indemnisation du travail au détriment de celui du salaire prépare une retraite catastrophique pour les personnels administratifs et Atrf. Majoritairement féminin,

La problématique du télétravail est toujours criante. Il n'est toujours pas favorisé pour les structures autres que les services académiques par l'absence d'une circulaire académique.

Les collègues en Eple l'attendent depuis plus de 4 ans après la promesse du SGA du moment de la mettre œuvre.

Si la circulaire existe pour les services, elle n'est pas favorisée voire freinée dans certains services du fait d'un positionnement défavorable, non motivé, de la hiérarchie. Les modalités de mise en œuvre de cette circulaire également pose soucis et mériterait un toilettage. Le télétravail est supposé se terminer au 31/08 pour ne pouvoir être sollicité qu'après la mi octobre. Cela occasionne des va et vient entre modalités de fonctionnement, néfastes et pour le services public et pour les personnels. Nous demandons qu'une enquête soit mis en place dans l'académie auprès des agents éligibles au télétravail, leurs attentes et les problèmes rencontrés dans sa mise en œuvre. Nos remontées de terrains font déjà voir que l'attractivité de nos métiers est également scruté sur cette possibilité de télétravail.

Pour les secrétariats d'IEN, avec le problème d'ARIA+ que nous vous avons signalé le 13 septembre en CSA-A, nous avons également interpellé le ministère. Un plan d'action est mis en œuvre suite à nos remontées.